Se former tout au long de la vie

à l'Université Claude Bernard Lyon 1

Santé Sciences Sport

Taxe d'apprentissage 2014

Investissez dans les talents de demain

FOCAL formation continue et alternance

Soutenez l'Université Lyon 1 !

Depuis plus de 40 ans, l'Université Claude Bernard Lyon 1 forme de futurs diplômés dans les secteurs de la santé, des sciences, des technologies et du sport.

Pour l'année 2013/2014, l'Université Lyon 1, c'est :

- près de 70 formations accessibles en apprentissage
- 594 apprentis dont :

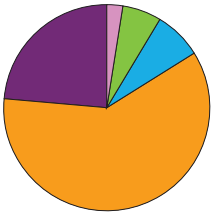

2,7 % en DUT (Diplôme Universitaire Technologique)
6 % DEUST (Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)
7,4 % en préparation au diplôme d'ingénieur
60,3 % en licence professionnelle
23,6 % en master

La formation par apprentissage à l'Université Lyon 1 a pour objectif d'insérer le jeune diplômé dans la vie active grâce à une **formation qui permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences**, à la fois à l'université et en entreprise.

Grâce à la taxe d'apprentissage...

après une licence pro :	après un master pro :
84,5 % d'insertion professionnelle	75,7 % d'insertion professionnelle
92,9 % satisfaits de leur formation	95,1 % satisfaits de leur formation

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises à l'Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) de leur choix.

Elle a pour objectif de financer le **développement des formations technologiques et professionnelles**.

Quelles entreprises sont concernées ?

Tous les employeurs, quel que soit leur statut : entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole ou groupement d'intérêt économique (GIE).

Entreprises qui accueillez au moins un apprenti : vous pouvez bénéficier d'une exonération.

Contribuez à l'amélioration de la qualité des formations

En versant la taxe d'apprentissage à l'Université Lyon 1, vous participez directement à la formation professionnelle des jeunes et à la **préparation opérationnelle de vos futurs collaborateurs**. Contribuez activement au développement de formations innovantes, répondant aux besoins des entreprises !

Chaque contribution maintient l'accès à des formations de qualité :

//// achat ou développement de matériels pédagogiques et professionnels,
//// mise en relation entre recruteurs et étudiants,
//// soutien aux projets des étudiants, participation à des salons professionnels...

Comprendre la taxe d'apprentissage

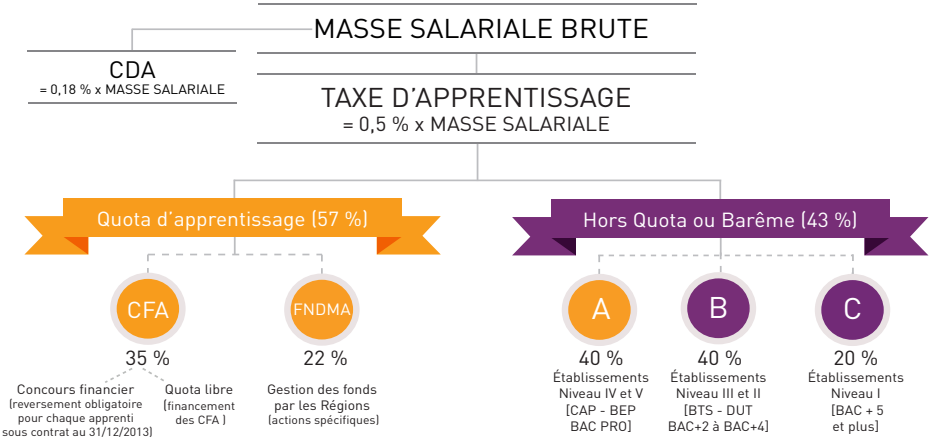

L'Université Claude Bernard Lyon 1 est habilité pour percevoir la taxe d'apprentissage **pour le Hors Quota : catégories B et C**

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

1. Rapprochez-vous de l'Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) de votre choix. Celui-ci vous transmettra un **bordereau de déclaration**.

2. Sur le document de déclaration, indiquez dans les cases réservés à cet effet : **« Université Claude Bernard Lyon 1 »** et précisez le **montant affecté**.

3. Renvoyez votre bulletin rempli à l'OCTA accompagné de votre versement **avant le 28 février 2014.**

Faire une promesse de versement à l'Université Lyon 1

Identité et coordonnées de votre entreprise

Raison sociale : _____

Adresse : _____

_____

Numéro de SIRET : _____

Le contact « Taxe d'apprentissage » dans votre entreprise

Nom : _____

Adresse mail : _____

Téléphone : _____

L'organisme collecteur choisi pour le versement de la taxe d'apprentissage

Nom : _____

Adresse : _____

Montant envisagé : _____

Fait à _____le _____

Une fois rempli, envoyez-nous votre promesse de versement :

par courrier :

Université Claude Bernard Lyon 1
Service FOCAL
Bâtiment Condorcet
13 boulevard Latarjet
69622 VILLEURBANNE Cedex

ou par mail :

alternance@univ-lyon1.fr

Pour toute question, contactez-nous
par mail ou au 04 72 43 14 49

FOCAL formation continue et alternance